

Présentation de Boyd Reimer au Comité spécial sur la réforme électorale, le 5 octobre 2016...

... maintenant, mon mémoire :

Résumé

Salutations au Comité spécial sur la réforme électorale

Pour « faire en sorte que chaque vote compte » au Canada, je recommande le système électoral appelé, « représentation proportionnelle mixte » (RPM), plus spécifiquement avec listes ouvertes. La RPM avec listes ouvertes a fait ses preuves depuis plusieurs années en Bavière, la plus grande province de l'Allemagne.

Si le Comité ne peut pas en arriver à un consensus sur la RPM avec listes ouvertes, je me satisferais de tout autre système qui est à tout le moins proportionnel, comme le vote unique transférable (VUT). La représentation proportionnelle assure que le pourcentage de sièges qu'un parti remporte correspond au pourcentage de votes qu'il a obtenus. Je veux la représentation proportionnelle, à tout le moins.

MAIS, je ne veux surtout PAS d'un système électoral dans lequel « le vainqueur rafle tout ». Dans ce type de système, le candidat obtenant le plus de votes dans une circonscription remporte toute cette dernière et en devient le représentant unique. Cette famille de systèmes électoraux comprend le système majoritaire uninominal à un tour et le vote préférentiel. Je ne veux absolument pas de ces systèmes parce qu'ils ne sont pas proportionnels.

Vous trouverez plus loin de plus amples clarifications étayant les recommandations susmentionnées. Voici un résumé de ce qui se trouve plus loin :

- **Pourquoi un référendum sur la représentation proportionnelle serait-il préjudiciable pour l'égalité des électeurs**
 - o Vote partisan
 - o Comment les résultats du référendum pourraient-ils être perçus à tort comme n'étant pas partisans

- **Traiter des préoccupations concernant la RPM**
 - o Traiter des préoccupations relatives à l'importance du citoyen et de la géographie
 - o Les listes ouvertes sont essentielles

- Bilan positif de la RPM et des listes ouvertes
- Faire en sorte que chaque vote compte
- Pourquoi n'est-il pas nécessaire de tenir un référendum maintenant

~~~~~

## **Première clarification : pourquoi un référendum sur la représentation proportionnelle serait-il préjudiciable pour l'égalité des électeurs**

Un référendum visant à déterminer la pertinence de changer notre système électoral canadien pour la représentation proportionnelle serait vraisemblablement teinté de partisanerie et permettrait aux protagonistes des deux principaux partis de faire pencher les résultats en leur faveur en maintenant simplement notre système électoral injuste\* actuel et leur dominance lors des élections futures.

Encore pire, du fait qu'un référendum sur la représentation proportionnelle serait vraisemblablement perçu comme étant non partisan par un grand nombre de personnes, alors qu'en réalité il serait largement partisan, ces résultats conférerait à notre système électoral injuste une fausse légitimité. Cette fausse légitimité d'un système injuste serait encore plus préjudiciable pour l'égalité des électeurs que la situation préalable au référendum.

Voici ce qui motiverait la partisanerie d'une personne votant au référendum sur la représentation proportionnelle : comme le résultat du référendum aurait une grande incidence sur les pouvoirs obtenus par un parti politique lors des prochaines élections, il est fort probable que l'électeur en tiendrait compte dans sa réponse à une question référendaire et que son allégeance à un parti influencerait donc sur sa réponse. Sans même qu'elle en soit consciente, l'électeur serait influencé par les personnes de son parti qui sont bien au fait de cette situation.

\* Notre système est injuste parce qu'il ne respecte pas le principe d'égalité des électeurs et parce qu'il ne respecte pas les droits de ceux qui votent pour des petits partis. Il mène sans cesse à des résultats électoraux injustes et inégaux ne tenant pas compte de la proportion des électeurs qui votent pour

des petits partis. De plus, dans les courses électorales menant à un vainqueur qui rafle la totalité de la circonscription, les seuls électeurs qui ont le privilège inégal d'influencer les résultats électoraux à l'échelle nationale sont ceux qui ont voté pour le candidat du parti qui a gagné dans leur circonscription. Les autres électeurs n'ont pas droit à ce privilège, de là l'inégalité.

### **Précisions**

#### **Comment les résultats du référendum pourraient-ils être perçus à tort comme n'étant pas partisans par un grand nombre de personnes**

Il existe une probabilité que la réponse d'une personne à cette question référendaire soit influencée par son allégeance à un parti politique. Cette probabilité est beaucoup plus élevée que si cette personne devait répondre à une question référendaire sur la prohibition (1898), la conscription (1942) ou l'Accord de Charlottetown (1992).

En raison de cette différence de probabilité, il est illusoire de penser qu'un référendum sur la représentation proportionnelle est *l'équivalent* de ces autres référendums.

Et pourtant cette illusion est précisément ce que certaines personnes, qui ont des visées politiques à long terme, veulent nous faire croire. Ces personnes ont les moyens financiers nécessaires pour entretenir cette illusion.

D'autres croient simplement à cette illusion parce qu'on ne leur a pas encore ouvert les yeux. Moins d'argent est consacré à la dissipation de cette illusion qu'à son entretien.

.....

### **Corollaires**

En raison de ce qui précède, ce serait une erreur de tenir un référendum sur la représentation proportionnelle. Cela a toujours été une erreur et le sera toujours... où que ce soit. Ce qui comprend les référendums dans les provinces



Monsieur le Premier Ministre,

Je vous remercie de promettre de « faire en sorte que chaque vote compte » lors des prochaines élections.

**\*\*Quel est le mode de scrutin que je recommande pour faire en sorte que chaque vote compte?**

Je recommande le système électoral à représentation proportionnelle mixte (RPM) ... **avec listes ouvertes**. *Courte définition de la RPM : Nous élisons toujours les députés locaux. Les électeurs non représentés par les résultats locaux ont la possibilité de corriger la situation en élisant les députés régionaux. Le nombre total de députés correspond à la part des votes.*

**\*\*Traiter des préoccupations relatives à l'importance du citoyen et à la géographie**

En décembre 2015, vous vous êtes dit préoccupé à l'égard de tout mode de scrutin pouvant causer la déconnexion d'un député par rapport à des groupes déterminés de citoyens ou à un lieu géographique. Les **listes ouvertes** qui caractérisent ce **type en particulier** de RPM **règlent ces deux problèmes** :

1. Les **listes ouvertes** font en sorte que tous les candidats **doivent être élus par les citoyens de cette région**, ce qui est **contraire** aux listes bloquées utilisées par certains pays (c'est-à-dire qu'il ne s'agit **pas** de nominations par un parti au sujet desquelles l'électeur pour ce parti n'a pas voix au chapitre). Même la nomination de ces candidats pourrait se faire au moyen d'un processus démocratique dans la région où ils veulent se présenter.
2. Les listes ouvertes des candidats **régionaux** sont **rattachées à des lieux géographiques déterminés**. Dennis Pilon, professeur en science politique à l'Université York, propose un **total de 27 de ces régions au Canada** pour ce système (2).

**\*\*Les électeurs ontariens ont déjà dit que les listes ouvertes sont essentielles**

En 2004, la Commission du droit du Canada a recommandé la RPM(3), **plus particulièrement la RPM avec listes ouvertes (voir la note en bas de page 4)**. En 2007, les électeurs ontariens ont malheureusement été appelés à se prononcer sur quelque chose qui ne respectait **pas** ce conseil de la Commission. Le rejet de la RPM par les électeurs ontariens en 2007 est largement imputable au fait qu'on **ne** leur a

pas proposé une RPM avec listes ouvertes. Par conséquent, les listes ouvertes sont essentielles.

### **\*\*Le bilan positif de la RPM et des listes ouvertes**

1. La RPM a déjà fait ses preuves au sein de nombreuses démocraties, notamment l'Allemagne, la Nouvelle-Zélande et l'Écosse.
2. Les listes ouvertes ont déjà fait leurs preuves au sein de démocraties comme le Japon.
3. La RPM avec listes ouvertes est en vigueur en Bavière, une province allemande.

### **\*\*Faire en sorte que chaque vote compte**

Pour « faire en sorte que chaque vote compte » de manière plus exacte, il est important de chercher, dans la mesure du possible, à « faire en sorte que chaque premier choix compte ». Sans la garantie que chaque premier choix compte, nous continuerons de nous retrouver avec de fausses majorités, comme c'est le cas avec le vieux système majoritaire uninominal à un tour.

Pour que la voix d'un électeur soit réellement représentée au Parlement, il est important que le produit final d'une élection soit une réflexion exacte non diluée du spectre complet des Canadiens. L'« exactitude non diluée » veut dire de ne pas diluer la voix des Canadiens en les forçant à accepter leur deuxième ou troisième choix, comme cela est le cas avec les modes de scrutin qui reposent largement sur les scrutins préférentiels.

Je préférerais être dirigé par des gouvernements de coalition qui reflètent avec exactitude le spectre complet des Canadiens, que par des gouvernements qui prétendent représenter la majorité de la population canadienne, mais dont la prétention n'est pas légitime puisque cette majorité repose essentiellement sur des deuxièmes ou troisièmes choix. Les gouvernements de coalition se verront confier un mandat clair de coopération non dilué, et cette coopération est exactement ce qui convient à la diversité du Canada.

### **\*\*Pourquoi un référendum n'est-il pas nécessaire maintenant... et quand le sera-t-il**

Compte tenu des résultats de l'élection de 2015, il n'est pas nécessaire de tenir un référendum pour procéder à une réforme électorale. Un total de 62,56 % des électeurs ont voté pour des partis qui ont fait campagne en promettant qu'ils « feraient en sorte que chaque vote compte » : Parti libéral (39,47 %), NPD

(19,71 %), Parti vert (3,45 %). Vous avez là un mandat majoritaire clair afin de mettre en branle votre plan pour faire en sorte que chaque vote compte.

Dans l'histoire du Canada, un référendum n'a pas été utilisé en 1918 pour donner le droit de vote aux femmes ni pour donner le droit de vote aux membres des Premières Nations, pas plus que pour abaisser l'âge de voter de 21 à 18 ans ou pour abroger l'exigence relative à la propriété foncière pour les électeurs.

Il existe un précédent de modification du mode de scrutin dans une province canadienne par voie de référendum; ce fut le cas en Colombie-Britannique en 1950 et 1951.

Si de fortes pressions sont exercées en faveur de la tenue d'un référendum, je propose d'attendre après avoir mis à l'essai la représentation proportionnelle pendant quatre à huit ans, mais pas avant. Pourquoi? Parce qu'un plus grand nombre de personnes connaîtront alors les aspects pratiques de ce sur quoi ils votent, qu'ils soient en faveur ou contre. Actuellement, un nombre insuffisant de personnes sont bien informées de ces aspects pratiques. Par ailleurs, si les personnes veulent revenir au vieux système, elles pourront élire un gouvernement qui en fait une promesse électorale. Un précédent a été créé à cet égard en Colombie-Britannique en 1951.

Votre plan pour « faire en sorte que chaque vote compte » a également l'appui de dix commissions canadiennes, assemblées et rapports qui ont recommandé la représentation proportionnelle depuis 1984 (voir plus loin).

J'aimerais savoir ce que vous pensez de ce qui précède, merci.

Recevez, Monsieur le Premier Ministre, mes salutations distinguées,

Boyd Reimer

### **Autres lectures**

<http://wilfday.blogspot.ca/2010/04/mmp-made-easy.html>

[Représentation équitable au Canada](#)

<http://wilfday.blogspot.ca/>





## 1. Commission du droit du Canada (2004)

2004

Cette Commission indépendante a mené une étude de trois ans sur la réforme électorale. Elle a procédé à 15 consultations publiques, produit 10 documents de recherche et organisé 16 réunions et comités d'experts. En 2004, la Commission a publié un [rapport de 209 pages](#) recommandant un système fait au Canada.

Elle recommandait un [système mixte](#) semblable à celui du Parlement écossais. Une majorité de députés serait toujours élue directement dans des circonscriptions uninominales et devrait rendre des comptes aux électeurs. Au moins le tiers des députés seraient élus dans les régions pour suppléer aux résultats locaux, de sorte que les résultats globaux correspondent à la part des votes obtenus par chacun des partis.

Vous avez deux votes : un pour choisir simplement votre député local et un autre pour votre député régional qui compte comme vote pour le parti que vous voulez au gouvernement. Contrairement à l'Écosse, pour les députés régionaux, les électeurs pourraient choisir un candidat parmi ceux nommés par les membres du parti dans leur région ou simplement voter selon la liste régionale établie dans le cadre du processus de nomination des membres du parti.

Le [modèle de la Commission](#) a été inspiré par l'utilisation en Écosse et au pays de Galles. En Écosse, les régions comptent un total de 16 députés, celles du pays de Galles en compte un total de 12. Par exemple, une région peut avoir 14 députés dont neuf sont des députés locaux et cinq des députés régionaux supplémentaires qui font campagne dans votre région et font la lutte à votre député local. Le modèle maintient le lien entre les citoyens et leurs représentants. Au Manitoba et en Saskatchewan, qui comptent respectivement 14 députés, et dans les provinces de l'Atlantique, la région correspondrait à la province complète.

À l'instar des modes de scrutin proportionnel, il ferait en sorte que chaque vote compte et favoriserait l'adoption consensuelle, coopérative et multipartite des lois. Comme chaque province aurait toujours le même nombre de députés, aucune modification constitutionnelle ne serait nécessaire.

## 2. États généraux sur la réforme des institutions démocratiques (Québec)

2003

En 2002-2003, dans le cadre des États généraux sur la réforme des institutions démocratiques, la Commission Béland a visité 20 villes du Québec et tenu 27 audiences publiques. En février 2003, 825 personnes se sont rassemblées pour délibérer sur ces questions. Le rapport a été publié en mars 2003.

## 3. Île-du-Prince-Édouard (2003)

**2003** En janvier 2003, le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard a chargé l'honorable Norman Carruthers, juge en chef à la retraite de la Cour suprême de l'Île-du-Prince-Édouard, d'étudier les options pour la réforme du système électoral de la province. En décembre 2003, le juge Carruthers a déposé son rapport recommandant le système de représentation proportionnelle mixte correspondant au mode de scrutin en vigueur en Allemagne, en Nouvelle-Zélande, en Écosse et au pays de Galles.

#### **4. Assemblées des citoyens de la Colombie-Britannique (2004)**

**2004**

#### **5. Étude du gouvernement du Québec (2003)**

**2003** En juillet 2003, le gouvernement nouvellement élu de Jean Charest a entrepris des travaux sur la proportionnelle mixte, en s'inspirant du [rapport de 140 pages publié par le professeur Louis Massicotte](#).

#### **6. Commission sur la démocratie législative du Nouveau-Brunswick (2005)**

**2005** Bernard Lord, premier ministre du Nouveau-Brunswick, a créé la Commission sur la démocratie législative en décembre 2003 pour étudier la réforme démocratique au Nouveau-Brunswick. Dans son [rapport](#) publié en janvier 2005, la Commission a recommandé l'adoption d'une RPM régionale.

#### **7. Rapport du comité citoyen du Québec (2006)**

**2006** Un Comité parlementaire de l'Assemblée nationale a entrepris des travaux en novembre 2015 et a siégé conjointement avec un comité de citoyens choisis aléatoirement. Ils devaient étudier le projet de loi et formuler des recommandations en décembre 2004. Ils ont tenu des consultations publiques dans 16 villes du Québec à compter de janvier 2006; 379 groupes et particuliers ont fait des présentations.

En avril 2006, le comité citoyen a déposé un [rapport détaillé](#) à l'Assemblée nationale.

#### **8. Rapport du comité restreint (Québec, 2006)**

**2006** Le comité restreint a recommandé le scrutin mixte compensatoire proposé, tout en y apportant des changements afin de tenir davantage compte de la multiplicité des expressions politiques.

#### **9. Assemblée citoyenne de l'Ontario (2007)**

2007

En novembre 2004, le premier ministre McGuinty annonçait la création d'une assemblée citoyenne pour étudier le mode de scrutin SMUT et recommander des changements éventuels. L'assemblée a recommandé la tenue d'un référendum en vue du remplacement du système électoral en place. La sélection des 103 citoyens choisis au hasard pour former l'assemblée citoyenne ne s'est terminée qu'en juin 2006, et les membres ont entamé leurs délibérations en septembre 2006 avec comme mandat d'étudier le système électoral actuel et d'autres systèmes potentiels dans le cadre de rencontres et par le biais de mémoires.

Dans un rapport publié en mai 2007, l'assemblée a recommandé un système RPM qui combinerait l'élection de députés au plan de circonscriptions uninominales auxquels on ajouterait des députés élus à partir de [listes fermées à la grandeur de la province](#). Le gouvernement a tenu un référendum sur cette recommandation conjointement avec l'élection générale d'octobre 2007.

#### 10. Rapport du directeur des élections du Québec (2007)

2007

En décembre 2007, le [rapport du Directeur général des élections du Québec](#) sur le mode de scrutin mixte compensatoire a été publié. Il passe en revue différentes options pour la conception d'un modèle proportionnel mixte pour le Québec, en ayant un penchant pour un modèle à neuf régions avec listes ouvertes donnant aux électeurs le choix d'utiliser leur deuxième vote pour voter pour un parti ou pour un candidat régional.

Étant donné l'ensemble de cette preuve, il n'est pas étonnant que les [sondages démontrent depuis plus de 10 ans qu'au moins 70 % des Canadiens sont en faveur de l'adoption d'un mode de scrutin proportionnel pour les élections fédérales.](#)

